



Aménagement des sites de nature et ornithologiques

- Place Itakale et la lagune -
- Annule et remplace la délib. n°42-12 du 04/07/12 -

Séance du 22/10/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/10/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
*CD : Conseiller(e) Délégué(e)

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alexis TIOUKA - Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE (CD*) - Carmélita JEAN-JACQUES (CD*) - Muriel SABAYO (CD*) - Bruno APPOLINAIRE (CD*) - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Josette AUGUSTE.

ABSENTS : Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE).

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que les objectifs du projet sont les suivants :

- Elargir l'offre de loisirs par une mise à disposition des clientèles touristiques d'aménagements et d'équipements permettant de découvrir facilement les riches spectacles offerts par l'avifaune dans son cadre naturel.
- Equiper des sites reconnus comme étant stratégiques pour l'observation des oiseaux et la nature en général
- Permettre aux clientèles touristiques de découvrir dans de bonnes conditions la richesse de la faune de la commune
- Contribuer à prolonger les séjours dans la région.

Il s'agit de créer des lieux de halte et d'observation de la faune et de la nature de la Basse MANA. Deux sites différents ont été identifiés :

- La vasière d'Awala du côté de la place Itakale ;
- La lagune communale sur la digue

Ces deux sites bénéficieraient d'une passerelle bois avec une plateforme d'observation assez large pouvant accueillir une quinzaine de personnes et seraient en accès libre ou accompagné (sorties programmées par des guides locaux).

Pour atteindre ces objectifs, le budget prévisionnel est estimé à 80000 € réparti de la façon suivante :

Budget prévisionnel d'aménagement des sites de nature et ornithologiques				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Vasière d'Awala, Place Itakale	40 000 €	Europe	30 000 €	37,50
Lagune communal	40 000 €	Région (CT)	30 000 €	37,50
		Commune	20 000 €	25
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Arrête le coût prévisionnel de cette opération à 80 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite le financement des partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

